



CROWDLENDING

L'AGRÈMENT EUROPÉEN OUVRE DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS AUX INVESTISSEURS

Depuis fin juin, BeeBonds fait partie des premières plateformes de crowdlending ayant reçu l'agrément européen. Ce précieux sésame permet à la fois de soutenir des entrepreneurs d'autres pays européens mais aussi d'ouvrir les projets belges aux investisseurs étrangers.

Toutes les plateformes de crowdfunding (actions) et de crowdlending (prêts) exerçant au sein de l'Union européenne doivent impérativement obtenir, auprès de leur autorité des marchés financiers nationale, leur agrément européen de « prestataire de services de financement participatif » (PSP) d'ici le 10 novembre prochain (en vertu du Règlement UE 2020/1503), sous peine de devoir fermer leurs portes. Début août, 4 plateformes belges étaient déjà agréées par la FSMA et 15 PSP agréés dans un autre État membre avaient notifié leur intention de fournir des services de financement participatif en Belgique.

« Pour nous, c'est une excellente nouvelle que nous attendions avec impatience et une marque de reconnaissance du travail accompli ces dernières années », déclare Joël Duysan, CEO de BeeBonds. « Nous allons enfin pouvoir accélérer notre développement au Benelux qui est notre territoire de prédilection. Nous avons déposé une demande à la FSMA qui notifiera aux autorités des marchés financiers luxembourgeoise et néerlandaise notre intention d'être actif dans ces pays. Certes, globalement la concurrence sera plus forte et plus diversifiée, mais nous pensons que cela va pousser chacun à se spécialiser davantage et qu'il y aura probablement une consolidation du secteur au profit des plateformes les plus performantes. Dans notre cas, l'immobilier restera clairement notre core business. Nous sommes très bien placés dans ce domaine en Belgique et au Luxembourg. Et nous voyons de bonnes perspectives aux Pays-Bas. »

QU'EST-CE QUI CHANGE POUR LES INVESTISSEURS ?

L'agrément européen permet de participer à un très large choix de projets et de diversifier géographiquement son portefeuille d'investissement dans le crowd.

« De mon point de vue, l'investisseur individuel sera mieux protégé ce qui peut élargir considérablement la base des investisseurs qui souhaitent investir dans l'économie réelle et dans des projets qui leur tiennent à cœur », explique Joël Duysan. « À l'échelle de la Belgique, nous commençons à plafonner : si l'on veut financer davantage de projets, il faut davantage

d'investisseurs. Nos investisseurs les plus fidèles et les plus actifs ne peuvent pas tout financer. Aujourd'hui, l'agrément PSP supprime à la fois le côté élitiste du prérequis de connaissances financières et limite mieux le risque financier des investisseurs non avertis ».

En effet, lors de l'ouverture d'un compte sur une plateforme, le test préalable à l'inscription concerne désormais non seulement les connaissances en investissement mais aussi des outils permettant de calculer le patrimoine net de chaque investisseur qui le souhaite, afin de déterminer la limite d'investissement conseillée ou imposée (en fonction de la réussite ou non du test de connaissances). Quoiqu'il en soit, il sera toujours possible d'investir un minimum de 1000 euros par projet. Les investisseurs déjà inscrits sur les plateformes doivent quant à eux mettre à jour leur profil d'investisseur.

Le montant maximum d'une campagne de financement est fixé à € 5 millions. Et une fiche d'informations clés sur l'investissement standardisée par projet est mise en place.

« Cette fiche descriptive standardisée est un minimum. Nous continuerons à faire étudier les projets présélectionnés par notre équipe BeeBonds par un Big Four pour offrir la meilleure information possible aux investisseurs et limiter le risque de défaut des projets en financement », précise Joël Duysan. « Nous avons également l'intention de proposer dans le futur des projets où les investisseurs non avertis auront le choix d'opter pour un capital garanti (et un rendement moindre). »

EN PRATIQUE

L'inscription sur la plateforme BeeBonds est gratuite et le montant minimum d'investissement est de € 500 ou € 1000 selon le projet (l'intégralité de votre versement va donc au projet). Elle s'adresse aux particuliers et aux entreprises qui souhaitent placer des liquidités dans un projet concret proposé par une entreprise, pour une période définie (2 à 3 ans en général) et un rendement également défini (jusqu'à 8-9% brut par an chez BeeBonds).

Pour en savoir plus :
www.beebonds.com
www.fsma.be/fr/crowdfunding

JOËL DUYSAN
CEO de BeeBonds

